



## maintien de salaire en congé maternité

Par **sergespa**, le **07/08/2010** à **10:14**

bonjour,  
actuelement en congé maternité,je ne percois plus mon salaire habituel ( manque 300 euros )  
je n'ai pas éte prévenue par mon employeur,il faut savoir que pendant 5 mois avant mon  
congé mat.,j'étais en maladie et que le maintien de salaire était effectif.  
Est-ce normal? les explications de mon employeur restent floues  
(je suis dans le secteur privé)  
merci cordialement

Par **Domil**, le **07/08/2010** à **11:34**

Il faut lire votre convention collective et/ou le règlement de l'entreprise.  
Votre délégué syndical devrait être votre interlocuteur privilégié et à défaut, le représentant  
dans votre branche, de votre syndicat.

Par **Paul PERUISSET**, le **07/08/2010** à **12:17**

Bonjour,

Il faut savoir que **la loi ne fait pas obligation** à l'employeur de maintenir tout ou partie du  
salaire pendant le congé.

Toutefois, une telle obligation peut être prévue par votre convention collective ou plus  
rarement par un accord collectif.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET